M. El Fassi préside une réunion sur le bilan du PNAP dans le secteur de l'énergie

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 11-02-2009 19:31:05

Le bilan du Plan national d'actions prioritaires (PNAP) dans le secteur de l'énergie a été au centre d'une réunion du comité de pilotage de ce plan, tenue mercredi à Rabat sous la présidence du Premier ministre, M. Abbas El Fassi.

Au début de cette réunion, M. El Fassi a mis l'accent sur l'importance de ce Plan qui vise à répondre aux besoins du Royaume en termes d'énergie et d'assurer l'équilibre entre l'offre et la demande dans ce domaine, indique un communiqué de la Primature.

Intervenant à cette occasion, la ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, Mme Amina Benkhadra a passé en revue le bilan de l'action des 8 groupes de travail mis en place pour assurer l'exécution du PNAP, ajoute la même source, précisant que le Plan a pour objectifs d'améliorer l'offre à travers le renforcement des capacités de production, de rationaliser la consommation énergétique nationale et de maîtriser la demande.

Concernant les actions entreprises en matière de renforcement des capacités de production, il y a lieu de citer l'accélération de la réalisation des projets prioritaires (station d'Aïn Beni Methar, Tan Tan, parc éolien de Tanger et la Centrale électrique de Mohammedia) avec une production totale dépassant 1.000 mégawatts à l'horizon 2012.

Ces actions ont également porté sur le renforcement des capacités de la station thermique du Jorf Lasfar, l'entrée en service en juin 2014 de la station de Safi et le renforcement de l'interconnexion avec l'Espagne avec une troisième ligne qui augmentera la capacité d'échange à 1.000 MW, précise-t-on.

Il s'agit aussi de la réalisation d'autres projets, comme les bassins de rétention pour l'irrigation en vue de découpler le turbinage dans les barrages et les tours d'eau pour l'irrigation et l'installation de batteries condensateurs pour limiter les pertes dans les réseaux qui permettront d'atténuer la charge exercée sur le système électrique national pendant la pointe.

En ce qui concerne la gestion de la demande d'électricité, le PNAP a retenu plusieurs actions, dont la généralisation de l'utilisation des lampes à basse consommation (LBC) avec un objectif de 22 Millions de lampes à l'horizon 2012 dont 5 millions ont été acquises par l'ONE et 2 millions lancées dans un premier temps, et l'utilisation d'équipements normalisés basse consommation dans les administrations, les établissements publics et les collectivités locales, suite à une circulaire du Premier ministre rendant obligatoire l'utilisation de ces équipements figure également parmi les actions retenues pour une meilleure gestion de la demande d'électricité.

Il s'agit aussi de l'exécution du Programme National d'Efficacité Energétique visant une économie de 15 pc en énergie à l'horizon 2020 à travers des contrats-programmes entre l'Etat, l'Office national de l'Electricité (ONE), les régies autonomes de distribution d'eau, d'électricité et les sociétés de gestion déléguée de ces régies.

Concernant les actions relatives à la réduction de la consommation des produits pétroliers, il sera procédé à la signature d'une convention entre les départements de l'Energie et du transport et le Centre de développement des énergies renouvelable (CDER) dans le but d'instaurer l'efficacité énergétique dans le domaine du transport.

Un protocole d'accord entre le gouvernement et l'ONE portant sur le restructuration institutionnelle, opérationnelle et financière de l'Office a été également signé lors de cette réunion.

Ont pris part à cette réunion, le ministre de l'Intérieur, M. Chakib Benmoussa, le ministre de l'Economie et des finances, M. Salaheddine Mezouar, le ministre de l'Equipement et du transport, M. Karim Ghellab et le ministre de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique, M. Ahmed Akhchichine.

Cette réunion s'est déroulée en présence également du ministre délégué chargé des Affaires économiques et générales, M. Nizar Baraka, du secrétaire d'Etat chargé du Développement territorial, M. Abdeslam Al Mesbahi, du directeur général de l'ONE, du directeur général du CDER et des représentants des départements ministériels concernés.

MAPF